

Fiche HAS sur le bon usage des médicaments biosimilaires, décembre 2017

04/12/2017

La Haute Autorité de Santé (HAS) publie une fiche relative au bon usage des médicaments biosimilaires portant sur l'intérêt et les modalités de leur prescription.

Le médicament biosimilaire est l'équivalent clinique d'un médicament biologique de référence qui a reçu une autorisation de mise sur le marché et dont le brevet est tombé dans le domaine public. Les bénéfices et les risques sont équivalents à ceux du médicament biologique de référence, ainsi que les conditions d'instauration, de suivi de l'efficacité et des effets indésirables.

La liste des médicaments biosimilaires est disponible sur le site de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Toutefois, la substitution par le pharmacien, lors de la délivrance d'un médicament biologique par un autre figurant sur la liste de l'ANSM, n'est pas possible à ce jour, en l'absence de décret d'application.